

"A.C.F." IMMOBILIER  
 35, rue d'Autun  
 71100 CHALON-SUR-SAONE  
 03.85.93.59.35.  
 03.85.93.24.25.  
 location@arthurimmo-chalon.com

**Etat servant à la déclaration des revenus fonciers  
 pour l'année 2016**

**(2072-S) - Cas général**

Réf : 001-00MAG

Adresse de location :

47 avenue Monnot

71100 CHALON S/SAONE

SCI MAG IMMO  
 68 Bis rue du Faubourg Madelaine

21200 BEAUNE

Date de construction :

INTITULE	TOTAUX
<b>RECETTES</b>	
1 Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	5130.00 €
2 Dépenses par nature déductibles incombant à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	
3 Recettes brutes diverses, Subventions ANAH, indemnités assurance	
4 Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés, locaux (autres que d'habitation), étang, .....	
5 TOTAL DES RECETTES (lignes 1 à 4)	5130.00 €
<b>DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES</b>	
6 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges, rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers, frais de procédure)	281.00 €
7 Autres frais de gestion 20 € par local	
8 Primes d'assurance	
9 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	
10 Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales	
13 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
14 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
15 Impositions (y compris la CRL payée dans l'année considérée)	
16 Provisions pour charges de copropriété payées dans l'année considérée	
17 Régularisation des provisions pour charges déduites dans l'année antérieure	
18 TOTAL DES DEDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+13+14+15+16-17)	281.00 €
19 Déductions spécifiques (sous certaines conditions)	
22 Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles.	
23 REVENU (+) ou DEFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-18-19-22)	4849.00 €
24 Réintégration du supplément de déduction	
25 Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés	
26 REVENU NET (+) OU DEFICIT (-) (lignes 23+24+25)	4849.00 €
27 Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés	
28 REVENU (+) ou DEFICIT (-) à répartir entre les associés (lignes 26 + 27)	4849.00 €

- Les éléments qui vous sont donnés, le sont à titre indicatif, aussi vous voudrez bien effectuer toutes les vérifications nécessaires.
- Seules ont été mentionnées les recettes et les factures traitées par nos soins; il convient, le cas échéant, d'ajouter ou de déduire ce que vous avez encaissé ou payé directement.